

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 mars 2019

N° 2019-37

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	54
	Dont 10 procurations
Votes pour :	54
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	13 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 19 mars, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (44) : TARDOS Jean, VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, DUPOUY Marie-France, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, BACQUE Jean, RIVIERE Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERGER Dominique, TOUCOUERE Dominique, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, MIR Jean-Henri, POME Maryse, ROCA Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : PRUGENT-LERE Fernande

Titulaires absents non représentés (10) : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, CARROT Jean-Michel, MALERE Hélène, BESSONE Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique.

Procurations (10) :

- TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry
- ROTGE Gilbert à BECH Jean-Pierre
- GAILHARD Christophe à ANGLADE Jean-Louis
- SOLANA Michel à RICARD Louis
- DUBERNARD Alain à DUBARRY Jean-Bertrand
- BRUN Didier à FINES Frédéric
- BAZERQUE Albert à AUTHENAC Philippe
- FORGUE Pierre à POME Maryse
- MIR André à MIR Jean-Henri
- NARS Aline à ISOART Jean-Michel

Monsieur Noël LACAZE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : Communauté de Communes Aure Louron – Budget Assainissement Non Collectif – Affectation des résultats de l'exercice 2018 sur le budget 2019

Le Conseil Communautaire, après avoir adopté le Compte administratif de l'exercice dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS 2018	
BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
BP CCAL 2019	
<u>1/SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
DEPENSES	55 685,19 €
RECETTES	64 899,00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	9 213,81 €
Résultat antérieur - Excédent	1 163,15 €
Résultat cumulé à affecter - Excédent	10 376,96 €
<u>2/ SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
DEPENSES	0,00 €
RECETTES	0,00 €
Résultat d'investissement de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur - Excédent	4 831,28 €
Résultat cumulé à affecter - Excédent	4 831,28 €
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
Solde des RAR	0,00 €
Résultat cumulé avec RAR	0,00 €
<u>INSCRIPTIONS BUDGET 2019</u>	
R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	4 831,28 €
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	10 376,96 €
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	
D. INV - Restes à réaliser dépenses	0,00 €
R. INV - Restes à réaliser recettes	0,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Philippe CARRERE


 COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
 Château de Ségure
 65240 ARREAU